

CONSEIL METROPOLITAIN DU 26 FEVRIER 2016
Délibération n° 2016 - 12

**12 - INDRE – SAINT HERBLAIN - PROJET DE REALISATION D'UNE CENTRALE
PHOTOVOLTAIQUE SUR LE SITE DE TOUGAS - APPROBATION DE LA DECLARATION DE
PROJET VALANT MISE EN COMPATIBILITE DES PLU**

Date de la convocation : le 19 février 2016

Nombre de Conseillers en exercice : 97

Présidente de séance : Madame Johanna ROLLAND – Présidente de Nantes Métropole

Secrétaire de séance : M. Pierre HAY

Présents : 81

M. AFFILE Bertrand, M. ALIX Jean-Guy, M. ALLARD Gérard, M. AMAILLAND Rodolphe, M. ANNEREAU Matthieu, M. BAINVEL Julien, M. BELHAMITI Mounir, Mme BENATRE Marie-Annick, Mme BESLIER Laure, Mme BIR Cécile, Mme BLIN Nathalie, M. BLINEAU Benoît, M. BOLO Pascal, M. BUQUEN Eric, M. BUREAU Jocelyn, M. CAILLAUD Michel, Mme CHEVALLEREAU Claudine, Mme CHIRON Pascale, Mme CHOQUET Catherine, Mme COPPEY Mahel, M. COUTURIER Christian, Mme DANIEL Karine, M. DANTEC Ronan, M. DAVID Serge, Mme DELBLOND Liliane, M. DENIS Marc, Mme DUBETTIER - GRENIER Véronique, M. DUCLOS Dominique, Mme DUPORT Sandrine, M. FEDINI François, M. GARREAU Jacques, M. GILLAIZEAU Jacques, M. GRELARD Hervé, Mme GRESSUS Michèle, M. GUERRIAU Joël, M. HAY Pierre, M. HIERNARD Hugues, M. HUARD Jean-Paul, M. HUCHET Erwan, Mme IMPERIALE Sandra, Mme KRYSMANN Blandine, Mme LAERNOES Julie, Mme LE BERRE Dominique, Mme LE STER Michèle, Mme LEFRANC Elisabeth, M. LEMASSON Jean-Claude, M. LUCAS Michel, Mme LUTUN Lydie, Mme MAISONNEUVE Monique, M. MARAIS Pierre-Emmanuel, M. MARTINEAU David, M. MAUDUIT Benjamin, Mme MEYER Christine, M. MOREAU Jean-Jacques, M. MORIVAL Benjamin, M. MOUNIER Serge, Mme NEDELEC Marie Hélène, M. NICOLAS Gilles, Mme PERNOT Mireille, Mme PIAU Catherine, M. PRAS Pascal, Mme PREVOT Charlotte, M. QUERAUD Didier, M. QUERO Thomas, M. RAMIN Louis - Charles, M. REBOUH Ali, M. RENEAUME Marc, M. RICHARD Guillaume, M. RIOUX Philippe, M. ROBERT Alain, Mme RODRIGUEZ Ghislaine, Mme ROLLAND Johanna, M. ROUSSEL Fabrice, M. SALECROIX Robin, M. SEASSAU Aymeric, M. SEILLIER Philippe, M. SOBCZAK André, Mme SOTTER Jeanne, M. TRICHET Franckie, M. VEY Alain, M. VOUZELLAUD François

Absents et représentés : 14

Mme BASSAL Aïcha (pouvoir à Mme PIAU Catherine), Mme BOCHER Rachel (pouvoir à M. CAILLAUD Michel), M. FOURNIER Xavier (pouvoir à M. BAINVEL Julien), Mme GARNIER Laurence (pouvoir à M. RENEAUME Marc), Mme GESSANT Marie-Cécile (pouvoir à M. VEY Alain), Mme GUERRA Anne-Sophie (pouvoir à M. GRELARD Hervé), Mme HAMEL Rozenn (pouvoir à M. FEDINI François), M. JUNIQUE Stéphane (pouvoir à M. MAUDUIT Benjamin), Mme LARGOUET Cathy (pouvoir à Mme PERNOT Mireille), M. LE BRUN Pierre-Yves (pouvoir à Mme BIR Cécile), Mme MERAND Isabelle (pouvoir à M. RIOUX Philippe), Mme NAEL Myriam (pouvoir à Mme DANIEL Karine), Mme PADOVANI Fabienne (pouvoir à M. BUREAU Jocelyn), M. PARPAILLON Joseph (pouvoir à Mme MAISONNEUVE Monique)

Absents : 2

Mme HAKEM Abbassia, Mme HOUEL Stéphanie

12 - INDRE – SAINT HERBLAIN - PROJET DE REALISATION D'UNE CENTRALE PHOTOVOLTAIQUE SUR LE SITE DE TOUGAS - APPROBATION DE LA DECLARATION DE PROJET VALANT MISE EN COMPATIBILITE DES PLU

EXPOSE

Le projet consiste à créer une centrale photovoltaïque de plus de 46 000 m² de panneaux équivalant à une puissance installée de 7,2 MWc implantés sur le site de l'ancien centre d'enfouissement de déchets de Tougas, situé sur les communes d'Indre et de Saint-Herblain.

Le choix de ce site, sur lequel aucune activité ne peut être exercée pendant 30 ans (*durée des suivis post-exploitation*), s'avère particulièrement adapté pour l'implantation d'installations photovoltaïques au sol. Ces installations contribueront à valoriser le site par sa reconversion exemplaire en site de production d'énergie renouvelable.

Ce projet contribue pleinement à la mise en œuvre du Plan Climat Énergie Territorial (PCET) porté par Nantes Métropole dont l'objectif stratégique vise à réduire les émissions de gaz à effet de serre du territoire : de 30% entre 2003 et 2020 et de 50% entre 2003 et 2030.

Or, les règlements respectifs des Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) de la commune d'Indre et de Saint-Herblain applicables aux zones naturelles (NL) ne permettent pas, en l'état, la réalisation du projet de centrale photovoltaïque. Il est donc proposé de créer un secteur NLt, spécifique au projet de Tougas au sein des PLU concernés, et de faire évoluer certains articles notamment l'article 8 relatif à la distance entre deux constructions ainsi que l'article 9 relatif à l'emprise au sol.

Pour permettre la mise en œuvre de ce projet d'intérêt général, les documents d'urbanisme de Indre et de Saint-Herblain doivent évoluer ponctuellement, dans leur partie réglementaire.

Nantes Métropole, compétente en matière d'urbanisme et d'énergie, a donc engagé une procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité des PLU des communes de Indre et de Saint-Herblain, sur le secteur de Tougas, en application de l'article L.300-6 du code de l'urbanisme.

Nantes Métropole en application de l'article L153-54 (anciennement L123-14-2) du code de l'urbanisme a organisé l'examen conjoint des personnes publiques associées le 31 août 2015.

L'enquête publique s'est déroulée du 12 octobre 2015 au 13 novembre 2015 inclus. Les dossiers de déclaration de projet valant respectivement mise en compatibilité des PLU de Indre et de Saint-Herblain n'ont recueilli aucune observation de la part du public.

Le commissaire-enquêteur a émis, dans les conclusions de son rapport, un avis favorable.

Par délibération du 15 décembre dernier, le Conseil Métropolitain a émis un avis favorable à la mise en compatibilité des PLU de Indre et de Saint-Herblain.

En application des dispositions de l'article R153-15 (anciennement R123-23-2b) du code de l'urbanisme, il appartient maintenant au Conseil Métropolitain d'adopter la déclaration de projet qui emporte la mise en compatibilité des PLU des communes de Indre et de Saint-Herblain, sur le secteur de Tougas.

Les dossiers sont tenus, avant cette séance, à disposition des élus métropolitains dans leur intégralité à la Direction Territoriale d'Aménagement Ouest Agglomération. A l'issue de la procédure, ils seront consultables par le public dans les services de Nantes Métropole (à la Direction Territoriale d'Aménagement Ouest Agglomération et au pôle communautaire Loire Chézine), ainsi qu'à la mairie d'Indre et à la mairie de Saint-Herblain.

LE CONSEIL DELIBERE ET, A L'UNANIMITE

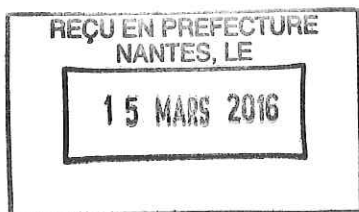
1. Approuve la déclaration de projet valant la mise en compatibilité du PLU de la commune de Indre, avec le projet de réalisation d'une centrale photovoltaïque sur le site de Tougas et annule la délibération n°2015-165 du 15 décembre 2015 intitulée « Indre – Saint-Herblain – Projet de réalisation d'une centrale photovoltaïque sur le site de Tougas – Mise en compatibilité des PLU – Avis à donner »
2. Approuve la déclaration de projet valant la mise en compatibilité du PLU de la commune de Saint-Herblain, avec le projet de réalisation d'une centrale photovoltaïque sur le site de Tougas ;
3. Autorise Madame la Présidente ou Monsieur le vice-président délégué à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Nantes, le 26 février 2016

La Présidente de Nantes Métropole,



Johanna ROLLAND



Affichée le 04 mars 2016

Transmise en préfecture le :